



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

### ***Cadastre solaire : pour connaître le potentiel solaire des toits fribourgeois***

Fribourg, le 24.09.2014 – Dans un souci constant de développement durable, la Ville de Fribourg met à disposition de ses habitants et des professionnels un nouvel outil pour connaître le potentiel solaire de leur toit. La Ville souhaite ainsi encourager l'utilisation du solaire, une ressource d'un haut potentiel énergétique, et motiver ses habitants à réduire leur dépendance vis-à-vis du nucléaire.

Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre, la population pourra se familiariser avec le cadastre solaire et de manière plus générale avec le Sitecof (Système d'information du territoire), dans le cadre d'ateliers ouverts au public.

La Ville de Fribourg a un très fort potentiel d'énergie solaire, encore trop peu exploitée aujourd'hui. Grâce au cadastre solaire, chaque habitant peut, en se rendant sur le guichet cartographique [www.sitecof.ch](http://www.sitecof.ch), connaître précisément le potentiel solaire de son habitation. En calculant précisément la hauteur de tous les bâtiments de la ville, des résultats probants ont démontré que les toits de la commune peuvent couvrir la consommation en énergie de 357 villes de taille et de besoins similaires à ceux de Fribourg. La Ville, qui utilise déjà 100% d'énergie verte grâce au Courant vert, aimerait, avec le cadastre solaire, donner l'impulsion et encourager ses habitants à utiliser le haut potentiel solaire de à disposition.

Le cadastre solaire s'adresse tout particulièrement aux régies, propriétaires et architectes. Ils trouveront grâce à cet outil des informations utiles favorisant leur prise de décision. Ils auront en effet à la question de savoir si les ressources énergétiques générées par l'installation d'un équipement solaire justifient-elles les coûts d'investissement.

### **La pose de panneaux solaires est subventionnée**

Chaque toit, d'après son inclinaison, est favorable à la production d'un type d'énergie : photovoltaïque ou solaire thermique. Ainsi, pour pouvoir tirer les meilleurs bénéfices des ressources énergétiques de son toit, il faudra installer un équipement en connaissance de cause. Pour avoir une estimation précise des coûts nécessaires pour se convertir au solaire, un appel à un planificateur s'avère indispensable.

La production d'électricité issue d'énergies renouvelables est subventionnée. La nouvelle procédure d'aide à l'investissement, appelée rétribution unique, est entrée en vigueur en avril 2014. La loi cantonale est actuellement en cours de modification, afin d'alléger la procédure légale pour la pose de panneaux solaires. Le cadastre solaire constitue ainsi un premier pas dans cette direction.

### **Du cadastre solaire au cadastre 3D**

La société Swiss image a été mandatée pour récolter les données servant à construire le cadastre solaire. Un avion a ainsi survolé la ville dans la même direction, à plusieurs reprises. Grâce à un balayage laser, il a recueilli des milliers de points de position. Six points par m<sup>2</sup> ont été nécessaires pour construire une image précise de la hauteur des bâtiments et déterminer l'inclinaison des toits. La construction du cadastre dans sa totalité représente un investissement de CHF 15'000 pour la Ville. Les informations recueillies seront aussi utilisées pour la construction du cadastre 3D, disponible d'ici la fin d'année.

### **Ateliers de découverte du sitecof et du cadastre solaire**

La Ville de Fribourg vous convie à une présentation du cadastre solaire et à des ateliers pratiques de découverte de Sitecof, les **1er et 2 octobre 2014** dans la salle de cours du Service du feu, à la route de l'Aurore 4 à partir de 19h00. Chacun pourra se familiariser avec le SIT communal et poser toutes les questions en relation avec le cadastre solaire.

Annexe : article sur le guichet cartographique [www.sitecof.ch](http://www.sitecof.ch)

Contacts :

**Dominique Chenaux**, chef du secteur cadastre, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 026 351 75 36

**Barbara Ackermann**, personne de contact « Cité de l'énergie » pour la ville de Fribourg, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 026 351 75 30